



Compte rendu de Conseil Municipal

Séance du 28 Mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit mai, le conseil municipal de la commune de COMBLES-EN-BARROIS, conformément à la convocation qui lui a été adressée, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Benoît HUMBERT, Maire.

Etaient présents : Benoît HUMBERT, Alain BODET, Stéphane DEVAUX, DEPREZ Amelie, MICHEL Fabrice, OCHS Valérie, THOMAS Brigitte, BOUARROUDJ Quentin, REUMONT Floriane, GROSJEAN Florine, WOJCIK Éric, CHAOMLEFFEL Marie, Gerard MERCURIALI, SORIANO Remi

Etaient excusés : Stéphane DEVAUX donnant procuration à Monsieur Alain BODET, Fabrice Jean MICHEL donnant procuration à Madame Valérie OCHS.

Etaient absents :

Secrétaire de séance : Remi SORIANO

❖ Comptes Administratifs 2025

Commune

→ DE2026 – 32 : Annule et remplace DE2026-19 : Vote du compte administratif du budget principal 2025

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Benoît HUMBERT, Maire, Qui ouvre la séance du Conseil Municipal pour l'affectation des résultats 2025 du budget Principal Commune.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal un président de séance en la personne de Alain Bodet, après avis favorable du Conseil Municipal Monsieur Alain BODET est désigné comme Président.

Monsieur le Président de séance Monsieur Alain BODET présente le compte administratif 2025 de la Commune :

Section Fonctionnement :

- Dépenses : 532 498.85 € prévus pour 473 064.60 € de réalisés
- Recettes : 562 576.70 € prévus pour 602 718.57 € de réalisés

Soit un excédent de fonctionnement de : 129 653.97 €

Section Investissement :

- Dépenses : 1 370 875.35 € de prévus pour 197 462.53 € de réalisés
- Recettes : 1 411 655.35 € de prévus pour 15 144.81 € de réalisés

Soit un déficit d'investissement de : -182 318.53 €

RAR Dépenses : 747 186.81

RAR Recettes : 866 405

= - 63 100.34

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement : - 63 100.34 €

Fonctionnement : 2025 : 129 653.97 € + Résultat 2024 : 64 807.34 € = 194 461.3 €

Résultat global : 194 461.29 – 63100.34 = 131 360.95 €



Monsieur le Maire transmet la parole à Monsieur BODET Alain, doyen du Conseil Municipal et se retire pour laisser le Conseil Municipal voter le Compte Administratif 2025.
Le conseil Municipal vote à l'unanimité le compte administratif 2025.

❖ Affectations des résultats 2025

Commune

→ **DE2026- 33 : Annule et remplace DE2026-20 : Affectation des résultats 2025 Budget principal Commune**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Benoît HUMBERT, Maire,
Qui ouvre la séance du Conseil Municipal pour l'affectation des résultats 2025 du budget Principal Commune.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal un président de séance en la personne de Alain Bodet, après avis favorable du Conseil Municipal Monsieur Alain BODET est désigné comme Président.

Monsieur HUMBERT passe la parole au Président qui, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2025,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Résultat d'investissement 2025 : -63 100.34€

Résultat de fonctionnement 2025 : 129 653.97 €

Excédent de fonctionnement 2024 : 64 807.32 €

Déficit d'investissement cumulé : - 63 100.34 €

002 Excédent de fonctionnement cumulé : 131 360.95 €

1068 Besoin de financement : 63 100.34 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

Déficit d'investissement reporté 001 : - 63 100.34 €

Affectation complémentaire en réserve (1068) : - 63 100.34 €

Excédent de fonctionnement reporté : 131 360.95 €

❖ Affectations des résultats 2025

Télédistribution

→ **DE2026 - 34 : Affectation des résultats 2025 Budget annexe Télédistribution**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Benoît HUMBERT, Maire,
Et du président nommé par le Conseil Municipal Alain BODET, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2025,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

RS

Résultat d'investissement 2025 : 0 €
001 déficit 2024 = 698.5 €

Résultat de fonctionnement 2025 : 3 951.84 €
Excédent de fonctionnement 2024 : 22 826.25 €

Déficit d'investissement cumulé : 0 €

Excédent de fonctionnement cumulé : $3\,951.84 + 22\,826.25 = 26\,778.09$ €

Besoin de financement : 0 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

Déficit d'investissement reporté : 698.5 €
Excédent de fonctionnement reporté : 26 778.09 €

- ❖ Délibération de désignation de représentants à la commission locale d'évaluation des charges transférées de la communauté d'agglomération de Bar-le-Duc (CLECT).

→ **DE2026 - 35 : désignation de représentants à la commission locale d'évaluation des charges transférées de la communauté d'agglomération de Bar-le-Duc (CLECT).**

Le maire rappelle qu'il est nécessaire de nommer des représentants (un titulaire et un suppléant) de la commune à la Commission d'Evaluation des charges Transférées (CLECT) de la communauté d'agglomération de Meuse Grand Sud.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal désigne :

- Monsieur HUMBERT Benoît, titulaire
- Fabrice Jacques MICHEL

→ **DE2026_ 36 – Tarif spécifique pour les parcelles d'affouages**

Le Conseil Municipal décide de réduire le prix du Stère de 7 € à 2 € pour les parcelles difficilement exploitables.

→ **DE2026_ 37 – Programme de dépressage avec nettoyage**

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le programme de dépressage et nettoyage de jeunes peuplements de l'année 2026 de la parcelle 37 A proposée par l'ONF et charge Monsieur le Maire des démarches relatives à cette décision.

RS

- Dans le cadre de la réhabilitation énergétique du Groupe Scolaire, Monsieur le Maire, demande l'autorisation au Conseil Municipal à faire un Prêt au prêt de la Caisse D'Épargne.

→ **DE2026_ 38 – Délibération autorisant le Maire à faire un prêt relais à la Caisse D'Épargne**

Considérant que les dispositions du code général des collectivités territoriales, en particulier celles fixées à l'article L 2122-22, prévoient que le conseil municipal peut, par délibération, consentir une délégation au Maire, pour réaliser des lignes de trésorerie ou des crédits relais, sur la base d'un montant maximum fixé.

Considérant, qu'afin de financer les besoins ponctuels de trésorerie de la commune pour faire face à de potentiels décalages, entre le mandatement de certaines dépenses et la perception de recettes attendues, il peut être nécessaire que la collectivité ait recours à l'utilisation d'une ligne de trésorerie ou d'un crédit relais (outil d'optimisation de la gestion budgétaire), consentie par un établissement bancaire.

Considérant qu'au cours des prochains mois, l'avancée des travaux de réhabilitation énergétique de l'Ecole, devra nécessiter de mandater rapidement les états de situation présentés par les entreprises, sans être assurés de pouvoir bénéficier, dans un laps de temps court, des acomptes ou des soldes de subventions sollicités auprès des différents financeurs.

Considérant que, dans cette hypothèse, il conviendrait de pourvoir faire face à ces charges d'investissement sans pour autant compromettre la réalisation des autres dépenses nécessaires au fonctionnement courant de la collectivité et, sans craindre de s'exposer à de potentiels défauts momentanés de trésorerie.

Considérant, qu'au vu des projections budgétaires envisagées sur quelques mois, il serait opportun de la possibilité de mobiliser un crédit relais, d'une capacité maximum de mobilisation à hauteur de 430 000 €, soit négociée et contractualisée avec un établissement bancaire. Les tirages pourraient être ajustés en considérant les volumes réellement nécessaires. Les sommes seraient remboursées progressivement au fur et à mesure que la trésorerie le permettrait (et notamment, après la perception des subventions accordées).

Dans le cadre de la réhabilitation énergétique du Groupe Scolaire, le Conseil Municipal autorise le Maire, Benoît HUMBERT, à solliciter un prêt relais d'un montant de 430.000 euros (quatre cent trente mille) auprès de la Caisse D'Épargne Gd Est Europe aux conditions suivantes :

- **Durée totale** = 2 ans
- **Amortissement** = progressif
- **Périodicité** = trimestrielle
- **Base de calcul** = Exact/360
- **Frais de dossier** = 430 €
- **Remboursement anticipé** = Possible sans indemnité, avec un préavis d'un mois.
- **Taux du prêt** : taux Fixe 3.80 %

RS

→ DE2026 – 39 : Demande de subvention au titre du fonds de concours

Dans le cadre du projet d'équipement de loisirs et de détente le long d'un chemin piétonnier située le long du Golf, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite, à l'unanimité, une subvention au titre du « Fonds de concours » de la Communauté d'Agglomération MEUSE GRAND SUD selon le plan de financement suivant :

Nature des dépenses par principaux postes	Montant (HT)	Ressources	Montant	%
F et P d'un banc de longueur 1.50 m en matériaux recyclés	850.00			
F et P d'une poubelle avec couvercle en matériaux recyclés	800.00	<u>Autofinancement :</u>	1 946.25	22.5 %
F et P de Barres parallèles en inox sur une hauteur de 1.40 m y compris massifs en béton, géotextile et surface en calcaire sous la zone de jeux	2 750.00	<u>Aides Publiques :</u>		
		Etat (DETR)	3 892.5	55 %
		Fonds de Concours	1 946.25	22.5%
F et P de poutres d'équilibre composé de 3 éléments y compris massifs en béton, géotextile et surface calcaire sous zone de jeux	4 350.00			
F et P de panneau silhouette	350.00			
TOTAL	8 650.00	TOTAL des recettes	8 650.00	100 %

→ DE2026 – 40 : Subvention

La directrice de l'école de Combles-en-Barrois a fait part d'un projet ART et Matière sur le Moyen-Age pour l'école qui nécessiterait une subvention de 600€.

Le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 600 € à l'école de Combles-en-Barrois afin de financer la part pour ce projet.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire des démarches relatives à cette décision.

Prochain Conseil Municipal : Jeudi 25 Juin 2026

Le secrétaire de séance

Le Maire

